



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

le retraité du Calvados

Décembre 2023

Bulletin trimestriel de l'Union Territoriale des Retraités du Calvados

EDITO

Notre pouvoir d'achat se détériore... et les plus aisés s'enrichissent.

L'Insee publie deux études qui permettent de mesurer l'impact de l'inflation sur le niveau de vie. Conséquence d'une politique anti-redistributive du gouvernement, les 10 % les plus aisés sont les seuls à avoir vu leur pouvoir d'achat progresser.

La France a connu en 2022 le plus fort taux d'inflation depuis le milieu des années 1980, avec un niveau moyen de 5,2 %. Mais la facture n'a pas été la même pour tout le monde. Pour 80 % des Français, dont une grande partie des retraités, la somme des revenus et aides ne compense qu'à 80 % la hausse du coût de la vie, Mais pour les 10 % qui bénéficient des revenus les plus élevés, l'année 2022 a été une année où les revenus ont dépassé de 10 % la hausse des prix.

Autrement dit, l'inflation a encore creusé les inégalités réelles. Cette vérité est d'autant plus dure que pour les plus modestes, la compensation n'est liée qu'à des mesures ponctuelles, alors que pour les plus riches, ce sont les revenus primaires qui ont augmenté. Et comme les prix ne baisseront pas, la perte de niveau de vie des Français sera durable.

Emmanuel Macron l'avait annoncé dès sa conférence de presse du 14 juillet 2020 : il défend une politique de « modération salariale » en vue de favoriser les profits et l'accumulation du capital. Cette logique sous-tend l'ensemble des réformes du marché du travail, des retraites et de l'assurance-chômage menées depuis 2017. Et elle va se poursuivre, comme l'a confirmé le chef de l'État mardi 21 novembre.

C'est dans cet esprit, que le gouvernement tente de s'approprier les réserves constituées par nos caisses AGIRC-ARCCO, et trouve inadmissible que les partenaires sociaux, gestionnaires des dites caisses, aient décidé d'augmenter nos retraites.

Nous allons pourtant être confrontés à de nouvelles augmentations, puisque le Pouvoir impose des transferts de charges aux mutuelles. En additionnant ces nouvelles et futures mesures, la Mutualité Française estime que les dépenses supplémentaires pour les "mutuelles" seront environ de 500 millions € en 2023 et de plus de 1 milliard € en 2024.

La lutte contre les inégalités et l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités, restent plus que jamais d'actualité.

Sommaire :

Page 2 :

- activité de l'UTR
- commission santé

Page 3 :

- paroles d'adhérent

Page 4 :

- transformation écologique
- carte cezam

Chaque premier lundi du mois à Caen

8 Rue du colonel Rémy, de 11 h à 12 h

Permanence accueil pour tous les
adhérents retraités et futurs retraités

Présence à la Foire de Caen



Du 15 au 24 septembre des militantes et militants ont investi le stand CFDT.

Plus de 1000 tracts, sur le pouvoir d'achat des retraités, ont été distribués au Zénith lors du repas des anciens organisé par la ville de Caen. Bonne occasion de nous présenter.

Sur le stand, des contacts ont été pris, y compris pour le transfert vers l'UTR des adhérents salariés bientôt en retraite, en présence parfois du syndicat professionnel concerné.

Nous avons été interpellés sur les droits des salariés et des rendez-vous ont été pris.

6000 entrées à prix réduit ont été vendues, ou offertes aux adhérents, militants, syndicats etc... par l'Union Interprofessionnelle CFDT. La présence de responsables de fédération, URI, URR ...ainsi que du groupe CEZAM. a permis des échanges fructueux.

2023 : une année syndicale très animée

Au **premier semestre** il y a eu la mobilisation contre la réforme des retraites, notre assemblée Générale pour le Calvados et le congrès national des retraités CFDT.

Au **2^{ème} semestre** nous étions présents à la foire de Caen et les contacts avec l'interprofessionnel CFDT Normandie ont été développés. Le bureau du syndicat des retraités a terminé sa formation « structurer une équipe syndicale » et un plan d'action conséquent est prévu pour 2024.

Une douzaine d'adhérents ont participé à 3 sessions de **formation pour maîtriser les outils informatiques** : les réseaux sociaux, la bureautique et la messagerie ⁽¹⁾

La commission santé a un nouvel animateur : Michel Navarro.

Nous espérons pouvoir mettre en place prochainement une nouvelle commission culture loisirs.

- Concernant nos **préoccupations présentes et à venir** : après l'augmentation des **retraites** complémentaires du privé de 4,9 % en novembre, l'augmentation de la retraite de base pourrait être de 5,2 % en 2024.

- Après une revalorisation importante des cotisations de la **mutuelle** MGEN Solutions de 15 % en 2023, il n'y aura pas d'augmentation en 2024. Il faudra néanmoins être vigilant aux évolutions réglementaires de la Sécurité Sociale et leurs impacts directs sur notre contrat pour 2025 (voir édito).

La CFDT dénonce les dérives du projet de **loi immigration**, et en particulier les votes du Sénat visant la suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME), et de l'article 3 prévoyant la régularisation de travailleurs sans papiers dans les métiers en tension.

Conflit israélo-palestinien : L'UTR 14 partage la position de la Confédération CFDT qui appelle à un cessez-le-feu et au retour de toutes les personnes dans leur foyer. Elle estime que pour l'avenir la seule issue est une réponse politique en vue de la construction d'une paix juste et durable.

La CFDT a participé à l'organisation par le Collectif normand **Liberté pour l'Iran** de l'évènement « 5 heures pour la liberté en Iran » au Café des images à Hérouville Saint Clair le 16 septembre, anniversaire de la mort de Mahsa Amini.

Suite au tremblement de terre au Maroc et aux inondations en Libye, l'UTR, comme notre organisation nationale, a manifesté son **soutien** en faisant un don

De 400 € à Médecins sans Frontières.

(1) concernant la sobriété numérique voir la fiche ADEME : <https://librairie.ademe.fr/cadic/7441/10-gestes-sobriete-numerique.pdf>

LA COMMISSION SANTE DE L'UTR

Une commission spécialisée en santé et des militants investis dans les instances de démocratie sanitaire

La commission santé de l'UTR regroupe des retraités syndiqués qui réfléchissent et agissent pour améliorer le bien être des retraités du département.

En 2022, la commission a beaucoup travaillé sur la commune de Démouville et l'externalisation du service **d'aide à domicile** du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Même si l'externalisation s'est faite vers l'ADMR (réseau associatif national de service à la personne), cela correspond à une orientation claire de la majorité politique du Conseil Départemental du Calvados (CD 14). Ce dernier veut confier toujours plus de prestations sociales au privé, tout en ne lui donnant pas les moyens de recruter, du fait de la faiblesse de la prise en charge financière par ce même CD 14.

Un membre de la commission siège au **CDCA** (Conseil Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie) et dans les instances de l'**ARS** (Agence Régionale de Santé) et ses commissions spécialisées.

Le CDCA a été créé par la loi de 2015 dite ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement). Il est chargé, dans le département, de participer à l'élaboration et la mise en place des politiques publiques liées à l'autonomie. Il fusionne le Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa) et le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

C'est une instance de démocratie dans laquelle les syndicats, représentant les retraités, portent la parole et les revendications de ceux-ci. Nous intervenons par exemple dans l'attribution de subventions concernant des actions pour le bien être, la santé, l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.

La CFDT a participé à un colloque sur les **Conseils de Vie Sociale** (CVS) dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) avec la venue de Jacques Rastoul qui a parlé de la coordination des CVS qu'il a développé dans le département de l'Essonne.

Au sein de l'ARS, le représentant de l'UTR participe à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et à ses différentes commissions spécialisées. Il

Conseiller du salarié

faut citer la Commission Spécialisée des Droits des Usagers qui publie chaque année un rapport sur l'application des droits des usagers dans les établissements de santé et qui émet des avis pour les améliorer.

En octobre dernier, l'ARS a publié le **schéma régional de santé 2023/2028**. A lire sur le site <https://www.normandie.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-2023-2028-12-priorites-daction-pour-ameliorer-la-sante-des-normands>

Ce schéma se déclinera dans les départements via des feuilles de route qui indiqueront les actions mises en œuvre sur des axes définis.

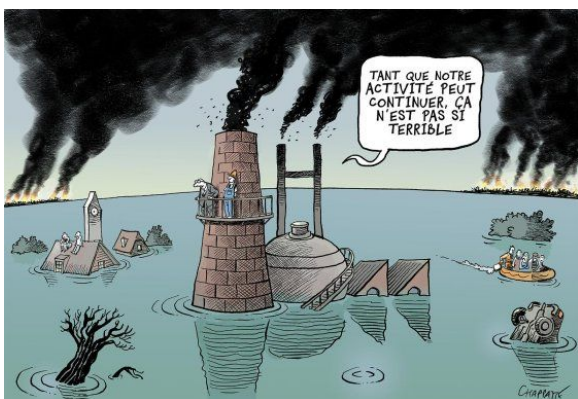
L'UTR et sa commission santé seront régulièrement informées des avancées de cette mise en actions.

Pour tout contact, Michel Navarro : micnav14@orange.fr

En novembre 2023 le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) a émis un avis motivé :

« **Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste** ».

Sans calcul :



Ni insouciance :



Mohamed : conseiller du salarié c'est quoi ?

Pierre : Le conseiller du salarié, sur présentation des syndicats, est désigné⁽¹⁾ par le préfet pour accompagner les salariés lors de l'entretien préalable à une éventuelle rupture du contrat de travail, ceci quand il n'y a pas de représentants du personnel dans l'entreprise.

C'est souvent un moment très douloureux pour le salarié (perte d'emploi, de revenu, de reconnaissance...).

Mohamed : tu intervies comment ?

Pierre : avec un contexte et un employeur à chaque fois différents, il faut **s'adapter**, ainsi :

relativiser la faute d'un jeune réfugié afghan en cours d'insertion afin d'éviter le licenciement ; soutenir une salariée face au déni de l'employeur qui licencie pour inaptitude suite à un harcèlement subi et pour lequel elle pourra obtenir réparation ; permettre à l'entraîneur d'un club sportif professionnel de présenter sa défense ; intervenir avec tact lors de la rupture conventionnelle d'une salariée face à son employeur/conjoint avec qui elle est en instance de divorce difficile ; argumenter face à un employeur qui préfère, pour une raison de coût, une rupture conventionnelle à un licenciement économique pourtant justifié ; accompagner à Pôle Emploi une salariée qui, faute de maîtriser le français, ne comprend pas les conséquences de son licenciement économique ; aider le salarié à rappeler ses droits (congés payés, heures supplémentaires, indemnité de rupture conventionnelle...).

L'attitude vis-à-vis de l'employeur est bien différente, suivant sa plus ou moins bonne foi : ainsi il m'arrive de donner quelques conseils à l'employeur, à condition bien sûr que cela ne porte pas préjudice au salarié.

Mohamed : tu en tires quel bilan aujourd'hui ?

Pierre : Cela prend du temps (écoute et préparation avec le salarié, participation à l'entretien, voire rédaction d'un compte rendu dans environ 1/4 des cas). Il faut se tenir informé des évolutions législatives. Sortir de son cocon c'est **enrichissant** humainement. C'est aussi échanger avec les autres conseillers CFDT. Après des années de services, plus de 600 salariés accompagnés, quelques licenciements évités et d'autres suivis par des procédures prud'homales gagnées, je passe progressivement le relais.

(1) coordonnées des conseillers : disponibles sur internet et dans chaque mairie

Pour une transformation écologique heureuse et non punitive :

A la fin de son mandat, Laurent Berger rappelait le slogan ancien de la CFDT : « *nous vivrons ce que nous changerons* ». Marylise Léon, notre nouvelle secrétaire générale parle plus volontiers de transformation écologique que de transition écologique, qui serait un « entre-deux » ou subie.

Il faut changer nos modes de vie, de production et de consommation si nous voulons une terre vivable.

Attendre simplement tout du citoyen est une impasse tant nous sommes tributaires des décisions prises par d'autres et/ou antérieurement : le tout voiture au détriment des transports collectifs, le tout jetable au détriment du durable, l'éloignement du travail ou des commerces des lieux d'habitation, le matraquage publicitaire au bénéfice des accapareurs de richesses...

Améliorer les conditions de vie (santé, environnement, logement, mobilités) doit être notre boussole.

La « pause réglementaire » sur l'environnement voulue par Macron puis l'Europe est dangereuse si cela se traduit par moins d'ambition pour transformer le réel : pollutions, inégalités, lutte contre les gaspillages !

Par contre s'il s'agit d'éviter toute réglementation inégalitaire et punitive, et d'investir fortement pour des transformations justes, chiche ! On pourra ainsi s'éviter de nouveaux « gilets jaunes » contre les ZFE (Zone à Faibles Emissions⁽¹⁾) par exemple.

La transformation écologique implique :

- la perspective d'une meilleure qualité de vie
- la mise en œuvre de **moyens à la hauteur** : fiscalité plus progressive, adaptation des modes de transports, alimentation plus saine...

(1) Une ZFE, excluant les véhicules les plus anciens, est prévue sur l'agglomération caennaise en 2025.

LA CARTE CEZAM : La carte clé de vos loisirs.

Elle vous permet d'obtenir des réductions auprès de structures culturelles, de loisirs, de sport et de tourisme...

Carte individuelle et nominative, valable pour l'année 2024.

Pour mieux la connaître :

☎ auprès de Pierre Aussant : 02 31 94 52 73

🌐 site Cezam national et **Cezam Normandie** : <https://www.cezam.fr/>

📱 l'application « ma carte cezam » sur **mobile** permet de géolocaliser les offres

▶ **nouveau** : le « *pass'vie pratique* », commandé sur internet pour 1 €, permet en plus des achats avec remises.

REMISE DES CARTES LE 08 JANVIER 2024 DE 11 h à 12 h, 8 Rue du Colonel Rémy à Caen

✂-----

COMMANDE DE CARTES CEZAM... A RETOURNER AU PLUS TARD LE 20 déc. 2023

à : UTR CFDT (Pierre Aussant) 8 Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Nom, prénom : **Adresse** :

Je commande la carte CEZAM 2024 (adhérent : 11 € - ayant droit : 3,90 €)

Carte adhérent : oui non Carte ayant droit : oui non

Paiement à la commande à l'ordre de UTR CFDT. Montant du chèque joint